



BUREAU DE L'ASSEMBLEE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA DIXIEME SEANCE

Palais des Nations, Genève
Mercredi 22 mai 1968, à 12 h.40

PRESIDENT : Professeur E. AUJALEU (France)
Président de l'Assemblée de la Santé



Sommaire

	<u>Page</u>
1. Etat d'avancement des travaux des commissions principales	2
2. Transmission à l'Assemblée de la Santé des rapports des commissions principales	2
3. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé	2
4. Date de clôture de l'Assemblée de la Santé	2

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent parvenir au Rédacteur en chef, Actes officiels, Organisation mondiale de la Santé, Avenue Appia, 1211 Genève, Suisse, avant le 12 juillet 1968.

1. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS PRINCIPALES

Le Dr OTOLORIN (Nigéria), Président de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques, déclare que la Commission a terminé ses travaux et qu'elle a adopté son dernier rapport.

Le Professeur GOOSSENS (Belgique), Président de la Commission du Programme et du Budget, expose au Bureau l'état d'avancement des travaux de sa commission, et demande l'autorisation de réunir à nouveau la Commission en séance de nuit.

2. TRANSMISSION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS PRINCIPALES

Le Bureau décide de transmettre à l'Assemblée de la Santé le troisième et dernier rapport de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques (document A21/21), ainsi que le quatrième rapport de la Commission du Programme et du Budget (document A21/22).

3. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

Le Bureau décide que la Commission du Programme et du Budget tiendra le mercredi 22 mai une séance de nuit. Il établit ensuite le programme des réunions du jeudi 23 mai.

4. DATE DE CLOTURE DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

Après avoir consulté le Président de la Commission du Programme et du Budget et le Directeur général, le Bureau décide de fixer la date de clôture de l'Assemblée de la Santé au vendredi 24 mai, dans l'après-midi.

Il est entendu qu'à la prochaine séance plénière, le Président invitera les délégations qui se proposent de quitter Genève avant la fin de l'Assemblée à l'informer officiellement de leur départ, afin qu'il puisse être tenu compte de l'absence de ces délégations dans la détermination du quorum requis.

La séance est levée à 12 h.55.